

Conseil de Faculté – Séance N°56

Mardi 16 avril 2013

« Validé lors du conseil du Mardi 11 juin 2013 »

Participants :

Collège A	
Pascal DURET	Présent
Jean Claude GATINA	Absent
Georges DALLEAU	Présent
Harry BOYER	Représenté
François GARDE	Présent
Collège B	
Chantal VERKINDT	Présente
Christian OLLIVIER	Présent
Marie CHIRON	Représentée
Dominique MORAU	Présent
Patrick DESMOULINS	Présent
Collège IATOS	
Bruno BONAZZI	Présent
Vanessa DIJOUX	Représentée
Chantale RICHAUVET	Présente
Personnalités extérieures	
Jean-Luc LHEMANNE	Représenté
Nazir PATEL	Représenté par
Marc-André HOAREAU	Absent
Bernard REYNAUD	Représenté
Personnes assistant également au Conseil	
Jean-Michel DELAPLACE	Présent
Pierre LEROYER	Présent
Thierry PASSINAY	Présent
Laurent PUREN	Présent
Alain BASTIDE	Présent
Isabelle FOCK BASTIDE	Présent
Etudiants	
Auréline ABBEZZO	Présente
Brice MELQUIOND	Présent
Jérémy LEBEAU-BERNARD	Absent

Ordre du jour :

1. Validation du PV N° 55
2. CEV
3. Offre de formation
4. Passage du M2 à distance, et démutualisation des UEs
5. Questions diverses :
 - CASUD
 - Réunion des directeurs de départements : PRP/PCA
 - Salles informatiques
 - Rappel sur la gestion des personnels administratifs

Quorum atteint, le conseil débute à 14h05.

M. LECUYER est présent à ce conseil en tant que représentant du département STAPS.
Mlle ABBEZZO Auréline, suivante de liste, est présente à ce conseil en tant que nouvelle titulaire pour le collège des usagers suite au départ de M. GUYARD et de son suppléant.

La modification de l'ordre du jour est validée à l'unanimité.

1. Validation du PV N° 55

Reporté.

2. CEV

Nom Prénom	PROFESSION	Qualité	Période	DEPARTEMENT + FILIERE		Section CNU Discipline d'enseignement		EU10 Prévision	
BERJOLA PASCAL	TRAVAILLEUR INDEPENDANT	CEV	HN	S2	SBE	L3 PBE	60	PROGRAMMATION	17
RISACHER MARC	EDUCATEUR SPORTIF	CEV	HN	S2	STAPS	L1	74	BASKET	20

Les dossiers de M. BERJOLA Pascal et M. RISACHER Marc sont validés à l'unanimité.

3. Offre de formation

o Présentation du cadrage licence

M. Leroyer rappelle que les éléments concernant la structure générale des maquettes (volume horaire, découpage, répartition CM/TD) doivent être transmis pour le 19 avril.

proposition de cadrage (en annexe : feuille 1)

➤ Argumentaire SBE :

L'argumentaire SBE a déjà été présenté lors du conseil de faculté précédent.

M. DELAPLACE indique que pour lui le cadrage est artificiel et ne prend pas en compte la réalité des formations. Il déplore qu'on n'innove pas mais qu'on réduise également l'offre de formation car on n'a pas les moyens de la maintenir.

Il faut trouver des solutions alternatives, si on veut se maintenir à 8500h là où on en était à 15 000 sur Geisha.

M. Delaplace, insiste sur le fait que ce soit en SBE ou en STAPS tous les parcours se justifient.

M. OLLIVIER revient sur la question du FLE, il n'a pas de problème avec la répartition si on garantit une projection à 27% de formation initiale. Il s'inquiète néanmoins de l'avenir du FLE et veut avoir l'assurance de pouvoir financer cette augmentation, quelle que soit la configuration

choisie.

C'est pour cette raison qu'il sera nécessaire de définir le statut de la formation à distance, car c'est la seule formation dont la situation financière s'améliore lorsque le nombre d'étudiant augmente.

M. Leroyer assure que tout sera fait pour préserver la formation à distance. Une chose est certaine : on ne peut pas faire payer la formation initiale par la formation continue et vice versa.

M. DESMOULINS demande si les calculs sont faits sur les effectifs actuels. La réponse est oui mais les effectifs changent, le modèle s'adaptera aux projets, c'est l'avantage d'avoir un modèle de répartition et non d'arrêter un volume.

Pour M. LECUYER ce modèle ne s'appuyant pas sur les effectifs, il trouve que le SBE est avantage par rapport au STAPS.

Il lui est répondu que ce modèle n'est pas un modèle qui se reparti uniquement sur le nombre de personnes mais aussi sur l'offre de formation.

La répartition du cadrage est adoptée pour l'UFR SHE avec 13 oui, 2 blancs, 2 non.

M. Garde étant en réunion ESIROI, il quitte le conseil à 15h00.

➤ **Argumentaire L3 FLE :**

M. OLLIVIER présente l'argumentaire L3 FLE (en annexe) et le Master FLE (en annexe).

- **Présentation du cadrage Master (en annexe) : intégrer tableau**

Le cadrage est validé avec une abstention.

- **Argumentaire SBE (document en annexe : copier liste prévisionnelle des formations à évaluer et argumentaires sbe)**

Présenté par M. Bastide, le SBE reconduit l'intégralité de leur offre de formation actuelle avec des changements de noms.

Hors cadrage deux masters à l'international sont créés : un existant à Madagascar et un en Inde.

M. Delaplace propose de présenter le projet à la coopération européenne, l'AUF qui peut financer des formations de niveau master et doctorat dans le cadre de la francophonie dont le programme serait publié en juin ou au plus tard en septembre 2013.

- **Argumentaire STAPS :**

M. LECUYER présente les pistes explorées lors des différentes réunions du département pour construire l'offre de formation du département STAPS, mais aucun document ne pourra être transmis pour le 19 avril.

Des questions subsistent encore et l'équipe du STAPS pourra explorer toutes les pistes proposées par les membres du conseil.

Ils vont essayer de maintenir la maquette en l'ajustant, ils resteront dans les proportions demandées.

Il n'est pas sûr de pouvoir maintenir la maquette de 1500.

Ils envisagent également de mettre en place un seuil d'ouverture des parcours en L2 à 23 étudiants et supprimer certaines UE comme l'UE Outils méthodologiques.

Plusieurs pistes sont proposées :

- mettre en place des plateformes Moodle remplaçant certaines UE par des formations, des cours de préparation à l'auto-formation ;
- miser sur le travail personnel des étudiants ;
- former de petits groupes de TD ;

- mettre des pré-requis pour participer à un enseignement fondamental ;
- se questionner sur l'informatique et langues à l'intérieur des maquettes.

Les éléments présentés aujourd'hui peuvent être transmis au CEVU du 19, en mentionnant les questions soulevées.

Un nouvel élément est présent : le président de l'Université signale aux composantes que le ministère s'interroge sur la vague E. On va peut-être découpler le bilan de la nouvelle offre de formation qui serait donc reportée d'un an.

Ainsi, pour le 19, il est demandé une construction générale de maquette, un document de travail pour amorcer la discussion et montrer qu'on a déjà réfléchi à une solution pour entrer dans le cadre.

Philippe LECUYER, rappelle que la réalité d'aujourd'hui ne sera pas celle de 2015 et le travail mené aujourd'hui ne correspondra plus.

M. DESMOULINS demande s'il ne serait pas possible de faire des modifications de maquettes progressives pour aller dans le sens du cadrage pour voir si cela fonctionne.

La modification de maquette peut être envisagée, et serait même dans notre intérêt pour anticiper l'ouverture de la prochaine maquette.

A 2 ans, on n'a pas de visibilité sur ce qui va se passer et en ce qui concerne l'accréditation, on n'est plus dans une habilitation mais une accréditation et on sera plus souple dans les modifications éventuelles en cours de route.

En conclusion, pour le 19, tous les départements rendront un document plus ou moins abouti qui résume ce qui a été dit aujourd'hui au conseil de faculté.

Les membres votent le fait que chaque département présentera quelque chose qui sera conforme à ce qui a été dit à ce conseil : validé avec une abstention.

4. Démutualisation des masters (documents en annexe)

- o **Demande de passage à distance du M2 "Ingénierie des langues"** (parcours D de la mention LCC)

Le département FLE sollicite l'approbation du CEVU pour le passage à distance du parcours de M2 "Ingénierie des langues". Ce passage à distance s'inscrit dans la logique du passage à distance de la L3 FLE en septembre 2011 et du M1 "Ingénierie des langues" en septembre 2012.

Ainsi, toute la formation en didactique du FLE proposée par l'Université de La Réunion serait entièrement dispensée à distance.

Comme le bilan de la L3 FLE et du parcours de master "Ingénierie des langues" l'ont fait ressortir, le passage à distance a permis de relancer les inscriptions en FLE (augmentation des effectifs de 30% environ dans les deux cas) et d'internationaliser le recrutement des étudiants. Nous attendons du passage à distance de la formation de M2 les mêmes effets positifs.

- o **Demande de démutualisations**

La mise à distance implique que soient démutualisés les enseignements du tronc commun, notamment le cours de LVE, comme cela a été approuvé par le CEVU pour le M1.

Rappelons qu'au sein de notre parcours de M2 en Ingénierie des Langues, 2 UE sont mutualisées avec d'autres parcours de la FLSH, à savoir :

- UE "Tronc commun mention" "Géopolitique de l'Océan indien" et
- UE "Tronc commun master" "LVE".

Le passage à distance de notre parcours, tandis que tous les autres parcours concernés continuent

sur le mode présentiel, nécessite que ces cours soient proposés à la fois en présentiel (pour les étudiants du nord) et à distance (pour les étudiants du parcours D).

Le passage à distance de ces 2 matières est difficilement envisageable compte tenu du nombre conséquent d'étudiants et de filières concernés. Il semble difficile, en outre, de demander à tous les étudiants du Master Sciences Humaines et Sociales de suivre un cours à distance alors qu'ils se sont inscrits pour une formation en présentiel.

Nous demandons donc la démutualisation des deux cours évoqués.

Cette demande est validée à l'unanimité (mais en discussion avec Cathy POMART)

5. Questions diverses

○ CASUD :

Les 11 personnels mis à disposition de l'Université par la Mairie du Tampon, ont été retirés comme prévu fin mars 2013.

La CASUD n'a toujours pas donné la subvention, car elle demande un engagement de l'université sur différents points.

Suite à une réunion le 13 mars 2013, il s'avère que la subvention pourrait être signée quand même au mois de mai, et la CASUD reculerait sur ses exigences et déconferait le partenariat du financement.

La CASUD souhaite mettre en place une convention pour des formations et bénéficier de l'expertise de l'université dans la gestion des déchets, dans le domaine social (vieillesse, diabète, obésité, etc...) il pourrait y avoir des séminaires financés par la CASUD.

Le Président a déjà recruté 4 personnels, il en manque encore 6.

○ Réunion des directeurs de départements :

Afin de discuter en amont du conseil de faculté des questions importantes concernant la faculté, et avoir une meilleure réactivité en cas d'urgence, M Leroyer propose la remise en place de réunions régulières des directeurs de départements qui pourraient également se faire avec l'équipe décanale. Plus on va vers des situations de problèmes financiers, qui créent des conflits, plus cela s'avère nécessaire de dépasser les communications informelles..

Pour M. DESMOULINS il s'agit d'une bonne idée, mais inenvisageable car ces réunions s'ajoutent à l'emploi du temps chargé des directeurs.

Le principe de ces réunions, serait justement de remplacer d'autres réunions, et les directeurs de département peuvent aussi se faire représenter.

Ces réunions seront testées afin de vérifier si elles font réellement gagner du temps aux directeurs, si elles ne servent pas elles seront annulées.

○ PCA/PRP :

Départ de M. Dalleau à 16H54

Le tableau de l'année dernière sera envoyé aux départements afin de savoir si la distribution reste identique.

○ Salles informatiques :

Les salles informatiques BU1 à 3 ont été totalement renouvelées.

○ Rappel sur la gestion des personnels administratifs :

Le Directeur de l'UFR, avec l'assistance du Responsable Administratif, administre le personnel

affecté à l'UFR, et dirige les services administratifs et techniques de l'UFR.

Ce rappel est fait suite à une conversation d'un enseignant STAPS avec la secrétaire administrative du FLE se sentant jugée à travers sa fonction. Cette conversation s'est traduite par un retour vers le RA et le présent rappel.

Il est indiqué que les besoins en personnels sur les départements pourront être discutés pendant les réunions des directeurs de départements.

Si un besoin est exprimé clairement, cela peut faire l'objet d'une discussion.

Par exemple, M. DESMOULINS exprime les problèmes rencontrés par le secrétariat STAPS qui gère à 50% le STAPS et à 50% le laboratoire DIMPS.

Des solutions pourront être trouvées en mettant à plat les tâches à exécuter d'un côté ou de l'autre, et réfléchir aux solutions en prenant en compte les tâches qui peuvent être effectuées en central sur l'UFR.

Le conseil prend fin à 17H14